

Séance du 07 avril 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le jeudi 7 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUER, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BEAUR Emmanuelle, M. CERISIER Vincent, M. CHABAUTY Alexandre, Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe, M. CHASSAT Alexandre, Mme DHYEVRE Caroline, M. LAUER Vincent Maire, M. LEFOULON Christophe 1er Adjoint, M. SOYER Thierry, Mme THEUTTHOUNE Gisèle 2ème Adjointe

Procurator(s) :

Mme TESSIER Sylviane donne pouvoir à Mme THEUTTHOUNE Gisèle 2ème Adjointe

Etai(en)t absent(s) :

M. THABUTEAU Aurélien

Etai(en)t excusé(s) :

Mme TESSIER Sylviane

Date de la convocation
22 mars 2022

Date d'affichage
24 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2022

et publication du

13 avril 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. CHABAUTY Alexandre

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame JEAMET comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANTIGNY

Maire Vincent LAUER



AR PREFECTURE

086-218600062-20220407-CA_2021-BF Regu le 14/04/2022
